L'amnistie fiscale

Avant d'examiner dans quelles conditions le législateur accepte de « passer l'éponge » sur certaines contraventions fiscales, rappelons le texte qui institue cette sorte d'amnistie.

L'article 79 de la loi de finances du 31 mai 1933 est ainsi conçu:

« Ne donneront lieu ni à pénalités fiscales ni à poursuites correctionnelles, ni à la nullité édictée par l'art. 7 de la loi du 27 février 1912, les omissions ou insuffisances de déclaration en matière d'impôts sur les revenus, de taxe sur le chiffre d'affaires ou de taxes de remplacement, de mutations à titre onéreux ou gratuit, ou d'avoirs à l'étranger, qui auront été préalablement à l'ouverture de toute procédure administrative ou judiciaire, *spontanément réparées avant le 1er juillet 1933.* »

Ceci exposé, dressons le bilan des contraventions couvertes par l'amnistie et de celles qui ne bénéficient pas de cette faveur.

A) FAITS COUVERTS PAR L'AMNISTIE:

1° Déclarations hors délai, ou insuffisantes ou frauduleuses en matière d'impôt général sur le revenu et d'impôts cédulaires sur le revenu (bénéfices commerciaux et industriels, bénéfices non commerciaux, traitements et salaires, revenus des valeurs mobilières françaises ou étrangères, revenus des créances, dépôts et cautionnements);

2° Amnistie pour l'absence de déclaration ou pour déclaration insuffisante en matière d'avoirs à l'étranger, pour les déclarations tardives, le défaut de relevés mensuels, les déclarations inexactes, etc... en ce qui concerne l'impôt sur le chiffre d'affaires et les taxes de remplacement (café, sucre, thé, vins, soufre, charbon, etc...);

3° Amnistie pour ceux qui n'auront pas observé les prescriptions légales pour les mutations à titre onéreux (ventes, baux, échanges, partages avec soultes, apports sociaux à titre onéreux, etc...) et les mutations à titre gratuit (successions et donations), et ce, pour le défaut d'enregistrement dans le délai légal, les insuffisances d'évaluation, les dissimulations de prix et même la fausse affirmation dans un acte de vente, d'échange ou de succession;

4° L'amnistie couvre encore la nullité civile (édictée par une loi de 1912) qui frappe les contre-lettres et autres conventions ayant pour objet le dissimuler tout ou partie d'un prix de vente.

B) FAITS NON COUVERTS PAR L'AMNISTIE:

Ce sont les manquements aux prescriptions légales en matière de droits de douane, de contributions indirectes, d'octrois, de taxes assimilées aux contributions directes ou même de droits d'enregistrement ou de timbre ne comportant pas de déclaration (actes sous-signatures privées, actes judiciaires et extra-judiciaires formalisés hors délai, notamment).

C) PORTÉE ET CONDITIONS DE L'AMNISTIE:

1° Lorsque l'amnistie peut jouer, les contribuables sont dispensés du paiement des amendes, droits en sus, demi-droits en sus, etc..., mais non du droit lui-même ni des intérêts de retard, en particulier en matière de succession et d'impôt sur le chiffre d'affaires;

2° Il faut qu'il s'agisse d'actes fiscalement commis avant le 31 mai 1933, date de la loi d'amnistie fiscale;

3° La révélation par le contribuable doit être spontanée; sont donc exclus les révélations faites sous le coup d'un avertissement ou d'une procédure; le contribuable n'a, en effet, aucun mérite à déclarer ce que l'administration connait déjà. Nous ne pouvons ici analyser la circulaire ministérielle étendant dans certains cas le bénéfice de l'amnistie aux contribuables ayant fait l'objet d'une procédure actuellement terminée;

4° Il faut que l'infraction soit réparée avant le 1er juillet 1933:

a) Par une déclaration, une déclaration complémentaire, une soumission, etc... suivant le cas, avec reconnaissance, au bas du document, de la contravention commise et demande tendant à faire octroyer au déclarant le bénéfice de la disposition de la loi du 31 mai 1933, article 79;

b) Par le versement, avant le 1er juillet, des droits dont le Trésor a été privé ou frustré; il est apparu néanmoins qu'en raison du court délai dont les contribuables disposent pour régulariser leur situation, il y avait lieu de tempérer la rigueur de la loi; après entente avec l'administration, les redevables, s'ils versent avant le 1er juillet l'acompte qui leur sera indiqué, pourront s'acquitter du solde de leur dette dans les délais qui leur seront impartis.

Les redevables s'adresseront, suivant la nature des omissions ou fraudes à réparer, soit au contrôleur des contributions directes dont ils relèvent, soit au receveur de l'enregistrement ou au receveur des contributions indirectes de leur domicile ou du ressort de leur entreprise.

— La très ancienne et artistique église de la Merced, au Ferrol, a été complètement détruite par un incendie que l'on croit provoqué par une main criminelle.

— La Commission de l'Administration générale a adopté le rapport de M. Gentin sur la proposition de loi tendant à accorder la croix de la Légion d'honneur aux maires de France ayant accompli leurs fonctions au cours de quatre mandats consécutifs.

LA CHAMBRE DISCUTE LE PROJET SUR LA VITICULTURE

Paris, 29 juin. — La Chambre valide sans débat l'élection de M. Montillon (2e circonscription de Lure). L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur la viticulture et le commerce des vins.

M. Renaud Jean, député communiste du Lot-et-Garonne, expose la misère des viticulteurs de la métropole et fait la critique du projet gouvernemental qui tend à la ruine du vignoble algérien.

M. Silvestre adjure la Chambre de voter le projet pour diminuer la misère des viticulteurs.

M. Grisoni, rapporteur de la Commission du commerce, rappelle la position prise par cette commission. « Elle veut l'unité nationale, l'unité économique. Il ne faut pas opposer les Français d'une province à une autre province en invoquant des charges différentes. Les consommateurs désirent du bon vin et du bon vin à bon marché.

Il y a de l'autre côté de la Méditerranée trois départements qui sont français, leurs habitants ont payé autant que les autres l'impôt du sang, je leur rends hommage; je les ai vus lutter contre les sauterelles, le sirocco, les gelées, les usuriers. Les propriétés ont été constituées par un travail incessant. Je dois rendre hommage aussi au vin algérien. (Applaudissements sur de nombreux bancs).

M. Rodez-Benavent défend la viticulture du Midi de la France qui a supporté une suite de désastres.

Pour terminer, **M. de Rodez-Benavent** constate que tout le monde est d'accord pour limiter les plantations de vignes. (Applaudissem. sur de nombreux bancs).

Les frais de la mission Herriot à Washington

La Chambre adopte le projet ouvrant au ministre des Affaires étrangères un crédit de 250.000 francs destinés à couvrir les frais de la mission de M. Herriot aux Etats-Unis et le projet de loi ouvrant un crédit destiné à couvrir les frais de la participation française à la Conférence générale du désarmement pendant le premier semestre 1933.

Séance levée à 11 h. 50.

L'après-midi, la séance est ouverte à 15 h. 30.

M. Daladier prend la parole: Nous sommes à la quatrième séance. Les viticulteurs algériens ou métropolitains attendent, non des paroles, mais des actes. Je vous demande donc de clore la discussion générale et d'en arriver à la discussion des contre-projets et du projet pour en arriver à des mesures pratiques et réelles. (Vifs applaud. sur de nombreux bancs).

La discussion générale est close.

Le contre-projet de M. Renaud Jean est repoussé à mains levées.

Le Président met aux voix, par scrutin, la prise en considération du contre-projet socialiste qui est repoussé par 425 voix contre 160.

La suite du débat est renvoyée à demain après-midi.

Séance suspendue à 17 h. 40.

La séance est reprise à 18 h.

Le ministre du Budget demande la discussion immédiate d'un projet relatif au report des crédits de l'exercice 1932 à l'exercice 1933.

M. Delesalle, député du Nord, constate que 11 % des sommes votées pour le ministère de l'Air n'ont pas été dépensées. On aurait dû réduire les dépenses totales de 750 millions pour la défense nationale; le report est de 215 millions pour le seul ministère de l'Air. M. Delesalle demande au ministre du Budget de veiller à ce que les reports ne soient pas si considérables.

M. Louis Marin, député de Meurthe-et-Moselle, demande si l'on doit supprimer la surtaxe de change avec l'Angleterre.

M. Daladier. — Non, aucun engagement.

M. Marin. — La couverture d'or ne sera-t-elle plus que de 25 % au lieu de 35 % à la suite des conversations entre les Etats-Unis, l'Angleterre et la France?

M. Daladier. — Rien n'a été fait dans ce sens.

L'ensemble du projet est voté à mains levées.

M. Marin demande que l'on discute, avant le projet sur la Transatlantique, sa proposition de loi tendant à revaloriser les rentes des petits rentiers viagers.

M. Daladier. — Le Gouvernement s'en tient à son ordre du jour.

La demande de discussion immédiate et d'urgence de la proposition de M. Louis Marin est mise aux voix, par scrutin et repoussée par 395 voix contre 168.

La séance est levée à 19 h.

Une expérience de signalisation routière à Pont-à-Marcq

Hier jeudi, dans l'après-midi, en présence de M. Genet, ingénieur en chef du département, de M. Dehédin, directeur de l'Automobile-Club, ont eu lieu des expériences d'un miroir rétroviseur destiné à signaler aux croisements dangereux, l'arrivée des voitures, motocyclistes, cyclistes, etc; venant d'une autre direction.

Ce miroir avait été placé à la sortie de Pont-à-Marcq sur la route de Douai, au virage vers Orchies, Valenciennes.

A pied et en voiture, MM Genet et Dehédin se sont rendu compte des avantages que ce miroir pouvait procurer aux usagers de la route en leur évitant un accident toujours possible, l'arrivée d'un véhicule au croisement étant projeté sur le miroir alors qu'il en est encore à une centaine de mètres.

Cette nouvelle signalisation sera appliquée très prochainement dans une dizaine d'endroits de notre région, grâce à l'aide de l'Automobile-Club.

Si l'expérience est tout à fait concluante, des miroirs rétroviseurs seront placés à tous les endroits dangereux du département.

— Le prince Nicolas de Roumanie venant de Varsovie à bord de son avion personnel, a quitté Strasbourg pour le Bourget.

Le Sénat vote le projet sur le marché du blé et discute le projet d'amnistie

Paris, 29 juin. — Le Sénat s'est réuni, ce matin, pour poursuivre la discussion des articles des projets relatifs à l'organisation du marché du blé. M. Jeanneney a présidé la séance qu'il ouvre à 10 h. 10. Trente sénateurs assistent aux débats.

Le Sénat en arrive aux articles financiers du projet. On sait qu'un désaccord profond subsiste entre les Commissions des Finances et de l'Agriculture. Cette dernière estime à 400 millions les ressources nécessaires à la défense du marché du blé, tandis que la Commission des Finances ne veut accorder que 200 millions.

M. Lamoureux accepte le chiffre de 200 millions et il reconnaît que le gouvernement a les ressources suffisantes pour faire fonctionner la loi.

Après le vote de divers articles, **M. Reboul**, au nom des socialistes, promet de voter le projet et il conclut en affirmant sa satisfaction que cette loi soit un premier pas vers l'Office National des céréales.

Le projet de loi est adopté à mains levées.

M. Labrousse et un certain nombre de sénateurs protestent contre le vote à mains levées. « S'il y avait eu scrutin public, dit M. Labrousse, nous nous serions abstenus ».

Après avoir adopté une proposition de M. Donon, invitant le gouvernement à faire instituer une taxe à la vente du blé, le Sénat décide de consacrer l'après-midi à la discussion du projet d'amnistie.

Séance levée à 12 h. 50.

L'AMNISTIE

Le Sénat a tenu, l'après-midi, une deuxième séance pour l'examen du projet de loi d'amnistie adopté par la Chambre.

M. Penancier, garde des sceaux, déclare qu'il ne peut accepter toutes les conclusions de la Commission sénatoriale, car le Gouvernement a fait siennes les propositions des deux Gouvernements précédents.

Il conclut en demandant d'étendre l'amnistie à certains délits de presse, provocations au meurtre, au vol, au pillage, à l'incendie, à la sûreté de l'Etat ainsi qu'aux sanctions disciplinaires; si le Parlement veut une large amnistie qu'il ne s'en décharge pas sur le Gouvernement; l'arbitraire du ministre de la Justice ne peut remplacer la loi.

M. Curral, rapporteur, maintient son point de vue sur les peines disciplinaires. On ne peut sans danger amnistier indéfiniment les fonctionnaires.

M. Rolland défend un amendement au paragraphe 6 tendant à accorder l'amnistie à tous les faits pouvant donner lieu contre les fonctionnaires, agents, employés, ouvriers des services publics ou concédés de l'Etat, des départements ou des communes, à des peines disciplinaires.

A ce propos, la Commision désirant entendre le Gouvernement, demande le renvoi qui est ordonné.

LE VOTE DES FEMMES

M. Louis Martin demande au Sénat d'inscrire à son ordre du jour la suite de sa délibération sur le vote des femmes et d'accepter, dès la rentrée, le grand débat qui s'impose.

M. Jeanneney. — Le Sénat accorde, comme toujours, sa bienveillance à M. Louis Martin. Mais il ne peut fixer son ordre du jour d'une session à l'autre.

Le Sénat s'ajourne à demain 9 h. 30.

La séance est levée à 18 h. 40.

Office départemental des habitations à bon marché du Nord

Le Conseil d'administration des H.B.M. s'est réuni au siège de l'Office jeudi à 10 h., sous la présidence de M. Couteaux, député.

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance de divers travaux nécessaires à divers groupes d'H. B. M. dont ceux de **Croix**, a décidé de réserver les maisons du groupe de **Toufflers** en vue de location simple.

Le Conseil a autorisé la mise à l'étude par ses services du projet de construction du groupe d'habitations qu'envisage la municipalité de **Comines**.

Il a décidé de mettre en instance un projet de construction à prix tout à fait réduit en vue de l'utilisation d'emplacements précédemment acquis à **Roubaix**.

Il a adopté les propositions soumises par la municipalité de **Wattrelos** en ce qui concerne les tarifs de location des maisons du groupe de cette localité.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DES CHEVALIERS PONTIFICAUX A LA CATHÉDRALE DE LILLE

L'Association des Chevaliers pontificaux de France a tenu jeudi son assemblée générale à la basilique de Notre-Dame de la Treille à Lille.

Aux membres des ordres équestres romains de la région, s'étaient joints un certain nombre de dignitaires venus de Paris.

La messe statutaire annuelle fut célébrée à la cathédrale par Mgr Mério, protonotaire apostolique, aumônier général de l'association. MM. Eugène Tiberghien et Pierre Motte-Rasson remplissaient l'office de servants.

S. E. le cardinal Liénart avait tenu à présider cette cérémonie.

Après l'assemblée générale, un banquet amical réunit les membres de l'Association et leurs invités à la Maison des Œuvres.

UN ANCIEN GENDARME PÉNÈTRE CHEZ SON BEAU-FRÈRE QUI DÉCHARGE SUR LUI UNE CARABINE

Au cours de la nuit de mercredi à jeudi, un ancien gendarme, Emile Petit, âgé de 48 ans, a pénétré par effraction chez son beau-frère, Léonard Hutin de Bertry.

Après avoir brisé une vitre, il menaça de mort son beau-frère, sa femme et leurs enfants.

Se croyant en danger, M. Hutin prit une carabine, ouvrit une fenêtre et tira au jugé dans la direction de l'ancien gendarme, qui reçut la décharge en pleine figure.

Le blessé reçut des soins peu après et on constata qu'il avait les yeux crevés et qu'il avait la face horriblement mutilée. Son état est très grave.

Les deux hommes vivaient en mésintelligence depuis plusieurs années. Petit était très brutal et jaloux de la situation prospère de son beau-frère; une affaire de partage de biens avait envenimé les choses. Le Parquet de Cambrai a ouvert une enquête.

L'assassin de Mme Vilain, de Péruwelz est condamné à 15 ans de travaux forcés

Jeudi ont pris fin à la Cour d'assises du Hainaut, les débats de l'affaire d'assassinat de Péruwelz. Dans cette affaire deux hommes étaient mis en cause. Alfred Homerin, accusé du meurtre de Mme Vilain, et Adolphe Van Caelenberg, accusé de complicité.

L'audience du matin a vu encore défiler un certain nombre témoins.

Le premier qui est appelé est le passeur **Dieudonné**, dit « Bouboule », actuellement détenu, et qui arrive flanqué de deux gendarmes.

Fréquentant régulièrement le café de Van Caelenberg, il raconte avoir vu celui-ci vêtu d'un paletot de cuir près du passage à niveau, proche de la maison du crime. Il lui a même parlé.

Quand il apprit le crime, il soupçonna aussitôt Van Caelenberg d'y avoir trempé et deux jours plus tard et dit à brûle-pourpoint à Van Caelenberg:

— Que faisais-tu près du passage à niveau?

Comme j'ajoutais que l'on ne manquerait de découvrir les assassins à cause des empreintes digitales et parce que le chien policier « Mascotte » suivait une piste, il a voulu me donner son paletot de cuir et ses bottines pour les enterrer.

Dieudonné dit encore que Van Caelenberg lui a assuré avoir fait le guet et que Homerin a volé 6.400 fr. Il a retrouvé un billet de 1.000 fr. que Homerin avait donné à Van Caelenberg et que celui-ci avait caché.

On entend ensuite une série de témoins qui confirment avoir vu Van Caelenberg et Homerin partir ensemble et revenir séparément. D'autres les ont rencontrés en cours de route ou près du passage à niveau à proximité de la maison du crime.

C'est ensuite le défilé rapide d'une autre série de témoins qui viennent parler de l'état d'ébriété d'Homerin le jour du crime, puis des dépenses qu'il fit, ainsi que Van Caelenberg les jours qui suivirent la mort de Mme Vilain.

En vertu de son pouvoir discrétionnaire M. le Président entend ensuite, sans qu'elle prête serment, **Augusta Colin**, épouse de Van Caelenberg.

Il l'interroge sur les propos que celui-ci aurait eu avec Dieudonné quelques jours après le crime et auquel elle assista.

Comme il est porteur du paquet dans lequel se trouvaient un paletot et des bottines que Van Caelenberg donna à Bouboule, M. le Président demande au témoin:

— Cela ne vous a-t-il pas paru drôle que votre mari faisait pareil cadeau?

— Si.

— Et que vous a-t-on répondu?

— Ils m'ont répondu tous les deux que cela ne me regardait pas.

L'audience de l'après-midi est consacrée au réquisitoire et aux plaidoiries.

M. le substitut Senny s'attache à démontrer qu'Homerin a commis sciemment son crime et que Van Caelenberg y a participé puisqu'il a bénéficié d'une partie de l'argent volé.

Me Lemmaens, défenseur d'Homerin, affirme que celui-ci n'a jamais voulu attenter à la vie de Mme Vilain.

Me Carbonnelle montre surtout que Van Caelenberg ignorait les intentions d'Homerin quand il l'a accompagné chez Mme Vilain.

Alfred Homerin a été condamné à 15 ans de travaux forcés; Van Caelenberg a été acquitté.

Une manifestation artistique organisée par la Caisse de compensation du bâtiment en l'honneur des collaborateurs de l'entreprise aura lieu le dimanche 2 juillet à Tourcoing

Nous rappelons qu'à l'occasion de la « Journée du Bâtiment », à laquelle nous avons déjà fait écho, aura lieu le dimanche 2 juillet, au Théâtre de Tourcoing, la fête familiale précédemment annoncée et organisée en l'honneur des familles des collaborateurs des entreprises du bâtiment de Roubaix, Tourcoing et environs.

Cette importante solennité, qui sera présidée effectivement par M. Picquenard, directeur du Travail, au ministère du Travail de la Prévoyance et des Assurances sociales, s'annonce comme devant remporter le succès qu'elle mérite.

Le « Petit Monde artistique de Roubaix » qu'animent avec intelligence Mme Bulté-Carpentier, professeur au Conservatoire de Roubaix, et ses collaborateurs, prêtera son concours, ainsi que M. René Duforest, Grand Prix d'honneur international; Line Dariel, la bécassine lilloise de Radio P.T.T. Nord, de Gand et Miss Kenby, les réputés illusionnistes.

C'est donc à un véritable gala artistique complété par une brillante tombola gratuite et un goûter aux enfants, que la Caisse de compensation du bâtiment et des Travaux Publics du Nord de la France convie ses familles, manifestation qui servira de cadre à la distribution solennelle de ses Grands Prix.

Le Trésor de l'Émigré

« ...Olivier, le jeune fermier, avec son front de penseur sous l'auréole de noirs cheveux ondés... »

La fille du châtelain, le fils du fermier...
Un monde les sépare à jamais.
Mais ils s'aiment, d'un amour éclos de l'innocente amitié d'enfance.
Mais le jeune homme, Olivier, est noble, lui aussi, par le cœur et l'intelligence.
Il est noble même par la race, si l'héritier d'un nom porté sans tache depuis des siècles et honoré par le travail, la vertu et le service du bien public, peut aspirer à ce titre.
Triompheront-ils des obstacles qui s'opposent à leur bonheur ?

C'est le secret du délicat roman de

GILBERTE SOURY
QUE NOUS PUBLIERONS
A PARTIR DE
Dimanche prochain 2 juillet

Le pain à 1 fr. 70 dans le Nord

A partir du lundi 3 juillet, le prix du pain sera dans le Nord, de 1 fr. 70 le kilo, c'est-à-dire en augmentation de dix centimes sur le prix actuel.

Comment un escroc se servait des chômeurs pour duper des hôteliers et des restaurateurs

Il y a quelques jours, un individu disant se nommer André Fontaine, se présentait au bureau de placement de Lens et demandait qu'on lui envoie 35 chômeurs pour procéder à des réfections de rues.

Les sans-travail se rendirent au rendez-vous qui leur avait été fixé, c'est-à-dire un hôtel-restaurant de la ville. Fontaine leur donna des explications pour les travaux qu'ils auraient à commencer dès le lendemain. Mais les ouvriers attendirent vainement leur « patron », qui avait quitté son hôtel sans payer la note. Une enquête fut ouverte et c'est ainsi qu'on apprit que l'individu avait déjà fait le même coup à Bapaume.

On le recherche aussi pour s'être fait conduire à Arras en taxi et avoir quitté le chauffeur sans le régler.

Le Congrès annuel de la Société française d'Architectes se tiendra à Lille, les 1er, 2 et 3 juillet

Voici le programme du Congrès et les indications relatives à l'exposition d'architecture organisée à cette occasion sous les portiques de la cour d'honneur de l'ancienne Bourse de Lille:

Samedi 1er juillet. — A 11 h.: Inauguration de l'exposition et vins d'honneur à l'Hôtel Carlton. Ouverture des portes au public aussitôt après. Entrée libre. - Après-midi: Visite de l'exposition. - 15 h.: Visite du Palais de la Bourse. - 16 h.: Réception par la Municipalité de Lille. - 20 h.: Banquet officiel dans les salons de l'Hôtel de Strasbourg.

Dimanche 2 juillet. — 9 h. 30: Ouverture du congrès, salle du Conservatoire, place du Concert, sous la présidence de M. Raoul Brandon, député de Paris, président de la S.F.A. - 11 h., salle du Conservatoire: Conférence publique du maître Le Corbusier. Sujet: « Le pourquoi de l'architecture moderne ». Entrée libre. - 12 h., salle du Conservatoire: Deuxième séance du congrès.

Lundi 3 juillet. — 10 h.: Visite de l'Etablissement municipal de bains de Roubaix. Visite des usines Mathon-Dubrulle, à Tourcoing. - 12 h.: Déjeuner facultatif. - 14 h. 30: Départ de Lille pour la visite des Mines de Carvin et des usines de la Société Industrielle et Agricole de Libercourt.

L'exposition d'architecture, cour d'honneur de l'ancienne Bourse de Lille, restera ouverte au public du samedi 1er au jeudi 6 juillet, de 9 h. à 20 h. L'entrée est gratuite et le public est cordialement invité à se rendre compte de l'effort fourni et de l'évolution actuelle des méthodes de construction.

LICENCE EN DROIT

Première année

Sont admis à subir les épreuves orales:

LE VENDREDI 30 JUIN, à 14 h.: Mlle Bauderlieque; MM. Aubry, Azambre, Bastien, Beaudel, Bécart, Bernier, Bidal, Butruille, Cartier, Castéran, Catrice, Chopin, Coniart, Cogna, Coulon, Crinon.

LE SAMEDI 1er JUILLET, à 8 h. 30: Mlle Dubarcq; MM. Bretonnière, Carpentier, Charvet, Crombé, Demeestère, Desrousseaux, Dissaux, Dufour, Joseph Dujardin, Gauchet, Gorémykine, Gosset, Grimonprez, Gros, Georges Henry, Jeuniau.

A 14 h.: Mlle Merck; MM. Lenglart, Mangin, Morez, Pascal, Ricart, Rombaut, Talpaert, Toulemonde, Virmoux, Boucolow, François Watine; Mlles Bertrand, Bourlet, Bouveur, Caille, Cassou.

LE LUNDI 3 JUILLET, à 8 h. 30: Mlles Chabot, Courier, Decottignies, Delemarre, Deswarte, Dubocquet; MM. Joseph Watine, Dal, Degand, Delacourt, de la Haye, Delvallée, Denoyelle, Deporcq, Derachinois, Despinoy, Doutriaux, Doyelle, Duhem, Dupont, Francis Dupuis, Duyme, Hénault, Farcy, Fonvieille, Frémaux, Gamblin, Gibert, Giroux, Grünewald, Guillot-Tantay, André Guilluy, Halattre.

A 14 h.: Mlles Gamelin, Hippolite; MM. Ludovic Dupuis, Haynau, Christian Guilluy, Henrijuet, Hirsch, Houssel, Hüe, Lagache, Lallemand, Lapouille, Leblon, Louis Lefebvre, Lehambre, Lepers, Leroy, Levavasseur, Loiseaux, Mallet, Marx, Michaux, Morel, Néret-Minet, Nollen, Orange, Peladé, Pillon, Pollet, Pruvot, Reumont, Ringot, Roth, Roussel.

LE MARDI 4 JUILLET, à 8h. 30: Mlles Huyge, Jean, Lechelle, Lefebvre, Morel, Péchabadens, Wadoux; MM. Spriet, Taisne, Testa, Vannimenus, Vergnes, Verneuil, Vouters, Waelens, Waels, Wattiez.

Un jeune homme blesse mortellement son père au cours d'une discussion de famille, à Somain

Mercredi, vers 21 h., une sérieuse dispute éclata rue du Calvaire à Somain entre Raphaël Dura, âgé de 52 ans, son amie Louise Choura, 51 ans, d'une part; le fils Raphaël Dura, 26 ans et sa femme, d'autre part.

La dispute commença par une discussion entre Louise Choura et la belle-fille de son ami et se termina par des coups de poings.

Raphaël Dura gifla son fils qui riposta par un coup au menton. Le père s'écroula lourdement sur le carrelage et se fractura le crâne.

Un docteur vint immédiatement soigner le blessé qui expira à 23 h.

Le fils affolé se fit d'abord conduire à Blanc-Misseron avec l'intention de s'enfuir en Belgique. Mais, après avoir réfléchi, il revint à Somain et se constitua prisonnier au commissariat de police.

Raphaël Dura a été écroué par le Parquet de Douai sous l'inculpation de coups et blessures ayant entraîné la mort sans l'intention de la donner.

Un facteur auxiliaire des postes de Lomme détournait des lettres

A la suite de la disparition d'une enveloppe chargée contenant plus de 4.000 francs et du détournement d'une somme de 192 francs destinée à l'expédition d'un mandat-carte et remise par un habitant de Lomme à Léon Baillez, facteur auxiliaire des postes, à Lomme, M. Vaccaro, commissaire de police a ouvert une enquête.

Celle-ci ne tarda pas à établir la culpabilité du facteur auxiliaire. Interrogé au sujet du montant du mandat de 192 francs qui lui avait été confié, Léon Baillez, déclara avoir remis le talon du mandat à la fillette de M. Dequidt, mais, mis en présence de l'enfant, le facteur auxiliaire avoua l'abus de confiance dont il s'était rendu coupable.

Poursuivant ses investigations, M. Vaccaro fit une perquisition au domicile de Baillez, et retrouva dans un tiroir une cinquantaine de lettres datées du 11 juin.

Le magistrat interrogea le facteur auxiliaire sur son emploi du temps le 23 juin, où l'enveloppe chargée contenant plus de 4.000 francs avait disparu. L'inculpé ne put répondre et M. Vaccarro l'accusa d'être l'auteur de ce détournement.

Léon Baillez a été laissé en liberté provisoire. Un inspecteur des P.T.T. est venu à Lomme pour effectuer une enquête administrative.

UNE MISE EN GARDE de la Chambre de Métiers du Nord

La Chambre de Métiers du Nord nous prie d'insérer le communiqué suivant:

La Chambre de Métiers du Nord, justement émue des réclamations qui lui parviennent de ses ressortissants, met le public en garde contre les agissements de nombreux colporteurs qui sillonnent en ce moment notre région du Nord.

Ces colporteurs, étrangers pour la plupart, n'hésitent pas à abuser le public en lui vendant des tissus de qualité inférieure qu'ils qualifient de tissu anglais.

Pour mieux tromper le public, non connaisseur en la matière, ils décalquent sur leur tissu et ceci au fer chaud, une marque en langue anglaise. De plus, ces colporteurs fournissent des adresses de tailleurs, et ceci à l'insu des intéressés, en affirmant aux acheteurs que ces tailleurs se chargeront de la façon, à des prix fantaisistes de bon marché.

La Chambre de métiers du Nord se fait un devoir de mettre le public en garde contre de tels agissements et recommande au public de faire confiance à ceux qui, connaissant leur métier de tailleur, sont à même de les guider dans le choix et la qualité des tissus capables d'être employés dans la bonne façon qui a fait la renommée de nos artisans.

Dernière Heure

L'Angleterre n'a pas adhéré à la déclaration commune des pays fidèles à l'étalon-or

Londres, 29 juin. — Les pourparlers qui se sont poursuivis toute la journée entre les représentants des pays encore demeurés fidèles à l'étalon-or, d'une part, et M. Neville Chamberlain, d'autre part, n'ont pas réussi à amener l'adhésion de l'Angleterre à une déclaration commune en faveur de la stabilité des monnaies d'or.

En conséquence, les délégués de la France, de la Belgique, de la Hollande, de la Suisse et de l'Italie feront incessamment une déclaration commune pour affirmer leur attachement à l'étalon-or et leur ferme volonté de collaborer en vue de la protection de leurs monnaies contre une dépréciation générale.

Un ouvrier agricole est assassiné et dépouillé de 20.000 francs près de Pithiviers

Orléans, 29 juin. — Un crime vient d'être commis à Bondaroy, à 2 kilomètres de Pithiviers. Un ouvrier agricole, Pierre-Marie Le Poulain, 29 ans, originaire de Plelauff (Côtes-du-Nord) a été assailli sur la route et assassiné. Le cadavre, horriblement mutilé, a été dissimulé non loin de la route dans un pré marécageux et sous un tas d'herbes desséchées où un cultivateur l'a découvert au moment où il allait couper des joncs. A deux mètres du cadavre on a retrouvé le portefeuille vide du malheureux et le mobile du crime se trouve ainsi établi puisque le patron chez qui Poulain venait de travailler, M. Barilpiet, a déclaré que le malheureux était parti avec près de vingt mille francs d'économies sur lui.

Dernières nouvelles sportives

TENNIS

LE TOURNOI DE WIMBLEDON

(SUITE DE LA VIE SPORTIVE)

Simple Messieurs. — Austin (Grande-Bretagne) bat Glenhill (Etats-Unis) par 10-8, 6-1.

Double Dames. — Mme Mathieu et Miss Ryan battent Mme Peters et Miss Hardwick par 6-1, 6-0.

Double mixte. — Borotra et Miss Nuthall battent Latchford et Mme Edwards, par 6-2, 6-3.

Double Messieurs. — Nunoi et Satoh (Japon) battent de Kehrling (Hongrie) et Maier (Espagne) par 6-[illegible], 6-4, 6-4.

Double Dames. — Mlle Sigart (Belgique) et Miss Scriven (Grande-Bretagne) battent Miss Feltham et Miss Noël (Grande-Bretagne) par 7-5, 6-[illegible].

Double mixte. — Bernard et Mme Henrotin (France) battent Bean et Miss Tyrell (Grande-Bretagne) par 11-9, 5-7, 6-2.

BOXE

LE CHAMPIONNAT DU MONDE
Sharkey contre Carnera

New-York, 29 juin. — Voici les poids officiels des boxeurs qui combattront pour le Championnat du Monde poids lourds ce soir (soit vendredi matin, heure française): Sharkey, 91 kilos [illegible]; Carnera, 118 kilos.

COTONS

LIVERPOOL, 29 juin.

Importations: [illegible]. Américain, baisse 11; Brésilien, baisse 11; Egyptien, baisse 12 1?.

New-York			Nouv. contr.		New-Orléans	
Terme	Préc.	Jour			Préc.	Jour
Disp....	[illegible]	10.15	—	—	10.09	10.09
Juin...	—	—	—	—	—	—
Juillet..	[illegible]	10.01	—	—	10.08	[illegible]
Août...	[illegible]	[illegible]	—	—	—	—
Sept....	[illegible]	10.20	—	—	—	—
Octobre	[illegible]	10.30	—	—	10.36	[illegible]
Nov....	[illegible]	10.37	—	—	—	—
Déc....	[illegible]	10.46	—	—	10.31	[illegible]
Janvier	[illegible]	[illegible]	—	—	10.57	[illegible]
Février	[illegible]	10.59	—	—	—	—
Mars...	[illegible]	[illegible]	—	—	[illegible]	[illegible]
Avril...	[illegible]	[illegible]	—	—	—	—
Mai...	[illegible]	[illegible]	—	—	[illegible]	[illegible]

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique [illegible]; aux ports du Golfe, 7.000; aux ports du Pacifique, nulles.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 11.000; France et Continent, 13.000; Japon et Chine, 1.000.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres: Sur Paris, 86.21; sur Bruxelles, 212.50; Esc. hors banque, 0 1/2 à 0 9/16; Prêt à court terme, 0 1/4 à 0 1/2.

New-York: Sur Paris, 4.95 1/2; sur Londres, Câb. transf., 4.25 3/4; sur Bruxelles, 17.7[illegible].

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 350; A terme: Sur juillet, 14[illegible]; septembre, 145; octobre, 14[illegible]; décembre, 151; janvier, 152; mars, 15[illegible]; mai, 16[illegible]. — Ventes, 30.000 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 29 juin. — Le marché a fait preuve de nervosité aujourd'hui, à la suite des événements intéressant les devises et l'agitation du marché des grains. Un mouvement de vente, survenu à la fin de la séance, a fait baisser les cours, mais les pertes étaient assez modestes en clôture. 4.590.000 titres ont changé de mains. Après une légère avance, sous l'impulsion de certaines valeurs spécialisées, dont bon nombre ont gagné de 1 à 4 points, la liste est devenue irrégulière, ces irrégularités coïncidant avec les mouvements violents des cours du blé. Le groupe industriel a subi une légère pression, les sidérurgiques perdant quelques fractions. Les prix ont évolué avec hésitation dans la journée. Les ventes ont dominé en clôture et la séance a terminé plutôt lourde.

Chez les agriculteurs du Nord

L'assemblée générale de la Société des Agriculteurs du Nord aura lieu à Lille, dans les salons de l'Hôtel Maréchal, 302, rue Solférino, le mercredi 5 juillet, à 19 h. 30.

A l'ordre du jour: 1. Compléments au mélange des engrais et à leur épandage, par M. Schmidt, ingénieur agricole, directeur des exploitations agricoles des mines de Lens; — 2. Actualités économiques, par M. Louis Merchier, secrétaire général de la Société des Agriculteurs du Nord.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 30 juin 1933 N° 67.

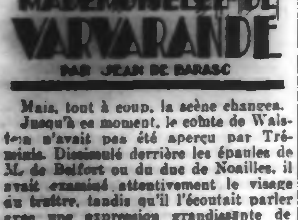

Mais, tout à coup, la scène changea.

Jusqu'à ce moment, le comte de Walstein n'avait pas été aperçu par Tréminis. Dissimulé derrière les épaules de M. de Belfort ou du duc de Noailles, il avait examiné attentivement le visage du traître, tandis qu'il l'écoutait parler avec une expression grandissante de surprise.

Brusquement, il se démasqua et apparut en pleine lumière à deux pas devant Tréminis.

Celui-ci sembla frappé d'une épouvante surhumaine. Son teint ordinairement pâle prit une nuance verdâtre, ses dents claquèrent, ses jambes vacillèrent sous lui et ses bras tremblants se tendirent en avant pour repousser le spectre terrifiant.

A cette scène, le roi se leva, les yeux incandescents fixés sur Tréminis.

Le silence solennel continuait.

— Monsieur de Hauteluce, prononça distinctement le comte de Walstein, en regardant Tréminis dans le blanc des yeux, je vous croyais à la Bastille.

Quelle était la puissance étrange des regards de l'Autrichien?

Tréminis ouvrit la bouche, mais sa gorge, contractée, ne laissa sortir que des sons rauques. Une sueur froide mouillait son front.

Le comte de Belfort ne respirait plus. Il sentait que le châtiment approchait et une force mystérieuse, invincible, l'empêchait de chercher à s'y soustraire. Sollicité de fuir par sa prudente épouse, il restait cloué à sa place, les yeux hagards, raide comme une statue.

— Me reconnaissez-vous? demanda l'Autrichien en faisant un pas vers Tréminis.

Le misérable bondit en arrière avec une grimace de terreur, en faisant de la tête une dénégation que ses lèvres paralysées ne pouvaient articuler.

Le roi, le duc de Berry, la duchesse de Bourgogne, les dames, les ministres, les ducs, tous les gentilshommes regardaient sans l'interrompre cette pantomime hideuse, où l'infamie de Tréminis se trahissait irrésistiblement.

Enfin, le roi, souffrant de la prolongation de cet horrible spectacle, s'adressa vivement au comte de Walstein:

— Expliquez-vous, Monsieur, expliquez-vous donc!

L'Autrichien fit grâce de son regard foudroyant au misérable qui tremblait devant lui et répondit:

— Le bouleversement de cet homme, son trouble, son épouvante inexplicables surprennent Votre Majesté! Elle ne conçoit pas encore comment ma seule apparition a pu produire un si prodigieux effet. La lumière est faite maintenant dans mon esprit. Je suis le baron de Neuberg!

Un cri étouffé sortit de la poitrine de Tréminis.

— L'homme que la peur pétrifie en ce moment devant moi, continua Walstein, est celui qui m'a vendu pour dix mille florins d'or la lettre écrite par M. de Torcy, signée par Votre Majesté et destinée au prince Ragotski. Il s'est présenté dans mon cabinet au palais de Hofburg, sous le nom de Hauteluce et j'ai répondu à ce misérable au nom qu'il avait pris...

— Le baron de Neuberg est mort! fit Tréminis d'une voix sourde.

Le comte de Walstein le regarda une seconde; le traître fut repris de son tremblement de terreur.

— Votre Majesté vient de l'entendre, dit l'Autrichien. Cet homme vient de se vendre encore une fois. S'il prétend que le baron de Neuberg est mort, c'est qu'il a cru l'assassiner au château de Walstein, le 25 avril!

Tréminis était d'une lividité cadavérique.

Belfort, blême, défaillait sous le regard de Louis XIV.

Le comte de Walstein poursuivit:

— Nous étions deux frères, Sire, le comte de Walstein, l'aîné, et moi, baron de Neuberg, le cadet. Nous nous ressemblions au point que des personnes de notre famille même nous confondaient parfois.

Par une habitude conservée depuis notre enfance, et précisément pour favoriser ces confusions drôles dont toute la cour de Vienne riait avec nous, nous portions toujours les mêmes habits: mêmes couleurs, mêmes modes...

J'avais payé de la part de Sa Majesté Impériale dix mille florins d'or à cet homme au château de Walstein, où j'étais allé dire adieu à mon frère aîné avant de partir pour Lisbonne.

M. de Tréminis savait que je devais rentrer à Vienne dans la nuit du 25 avril... Il m'attendait sans doute avec ce Schmetterling mystérieusement disparu pour m'assassiner.

Ayant trahi la France sous le nom de Hauteluce, il prévoyait la possibilité future d'une confrontation entre lui et moi et redoutant une pareille éventualité, il jugeait prudent de se débarrasser d'un témoin gênant.

Hélas! ce fut mon frère, le comte de Walstein, dont j'avais pris le titre, qui sortit le premier et tomba sous le poignard des misérables!

Par un effet de la volonté divine, la main crispée de mon malheureux frère garda heureusement ce bouton de livrée et je conservai précieusement cet indice dans l'espoir qu'il me servirait un jour à découvrir les assassins...

Je n'aurais jamais songé pourtant que l'assassin pût être le gentilhomme français à qui j'avais remis une énorme somme d'or, car pour dépister les recherches, mon frère avait été dévalisé. Je soupçonnais donc des bandits de profession, des déserteurs pillards, des Hongrois exaltés...

Il a fallu, cette nuit, la visite d'une jeune fille en larmes, tremblante et désespérée, pour me faire entrevoir la ténébreuse machination maintenant dévoilée.

Moi, baron de Neuberg, je fais devant Dieu le serment que j'ai reconnu cet homme dès son entrée ici. Lui-même s'est trahi publiquement.

Le roi était pâle.

— Parlez, Monsieur de Tréminis, justifiez-vous!

Le traître n'essaya point de se défendre. Mais, ayant recouvert un peu de sang-froid, il répondit cyniquement:

— Je suis couvert par la parole de l'ambassadeur. M. de Neuberg m'avait juré de ne jamais me dénoncer, quoi qu'il arrivât.

— Sire, répondit vivement le comte de Walstein, je tiendrai ma parole. Je demande grâce pour le traître qui a servi mon pays...

Un murmure violent l'interrompit.

Il reprit aussitôt la voix vibrante.

— Mais je demande justice à Votre Majesté contre l'assassin de mon frère!

Louis XIV n'entendait plus. Son front sillonné d'une ride profonde se baissait sous le poids de la fatalité.

(*A suivre*).

Dimanche prochain 2 juillet
Le Trésor de l'Émigré
PAR GILBERTE SOURY